

Communiqué de presse du Théâtre Au Peuple,
Le 28 avril 2021

Nous occupant.es du Théâtre Au Peuple avons la fierté de prendre acte des décisions prises par la première coordination nationale historique des théâtres occupés, qui s'est tenue à Villeurbanne les 26 et 27 avril 2021.

Nous maintenons notre occupation jusqu'à satisfaction des 7 exigences portées à ce jour par la coordination nationale des théâtres occupés : la première étant « Le retrait, pur, simple et définitif de la réforme de l'assurance-chômage et donc l'abrogation des décrets du 31 mars 2021. » Nous nous positionnons clairement dans un changement radical de société qui place en priorité l'être, le vivant et le bien commun.

Nous ressentons depuis plusieurs semaines une insistance pressante pour quitter le lieu la nuit et ceci est un constat récurrent au niveau national.

A Poitiers, à la suite d'un diagnostic d'une commission de sécurité, il a été exigé de la part des autorités que nous cessions d'occuper le TAP de nuit.

Nous avons lu avec attention les procès-verbaux de la commission de sécurité et nous ne souhaitons mettre la vie de personne en danger. Il y est clairement écrit que l'avis défavorable porte sur les zones et les temps de sommeil, suite aux dysfonctionnements du désenfumage et de l'éclairage de sécurité connus depuis plusieurs années.

Nous constatons, à titre d'exemple, que cela n'empêche pas la programmation de temps de répétitions et d'enregistrement de 3 orchestres au sein de l'établissement. Par ailleurs, nous ne sommes pas dupes du fait que l'argument sécurité est un levier idéal pour nous pousser vers la sortie.

Nous, occupant.es du Théâtre Au Peuple avons pris la décision de maintenir notre occupation de 9h à minuit. Nous continuerons à préparer nos actions et nous inscrire dans le mouvement d'occupation des théâtres à l'échelle nationale.

La lutte est essentielle. La lutte continue et continuera partout, localement et nationalement. Invitez-vous. Re-tissons du lien.

Les occupant.es du Théâtre Au Peuple de Poitiers.